



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Patrick LEFEBVRE.

Etaient présents :

M. BENAC Jean Pierre, Mme BRESSAC Isabelle, M. CORNET Olivier, Mme DA SILVA Corinne, M. FILHOS Francis, M. LASSERRE Christian, M. LEFEBVRE Patrick, M. MASCARAS Eric, M. MASSIP Cyril, M. MESTRE Christophe, Mme ROUSSET Vanessa, Mme VILA Marie, Mme ZIMMERMANN Diane

Procuration(s) :

S. COUDOURNAC à O. CORNET

S. VIGNES à C. MASSIP

Etai(ent) absent(s) :

Mme COUDOURNAC Sonia, M. VIGNES Stéphane

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BRESSAC Isabelle

Date de convocation
07/02/2025

Date d'affichage
07/02/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

25/02/2025

et publication du :

25/02/2025

SCOLARISATION EXTERIEURE : ELIO GAGNE ARORA

La famille GAGNE ARORA souhaite scolariser leur enfant Elio, né le 4 avril 2022 à l'école de ST JULIEN SUR GARONNE à la rentrée scolaire de septembre 2025.

Cette famille est domiciliée sur la commune limitrophe de RIEUX VOLVESTRE et ne peut prétendre à scolariser leur enfant à ST JULIEN SUR GARONNE que sous réserve de l'acceptation de la prise en charge des frais de scolarité par la commune d'origine.

Dans l'hypothèse où la commune de RIEUX VOLVESTRE accepterait cette prise en charge, il convient d'autoriser le maire à signer la convention afférente aux frais de scolarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prise en charge des frais de scolarité de l'enfant ELIO GAGNE ARORA sous réserve de l'accord de la commune de RIEUX VOLVESTRE.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SAINT JULIEN SUR GARONNE
Le Maire, Patrick LEFEBVRE

